



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau de l'environnement

Dossier suivi par : Mme Dominique BESNARD
Tél. : 02.51.36.70.07
Mél : dominique.besnard@vendee.gouv.fr

Références à rappeler : DB 2021/1585
Dossier n°88/0210

Attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale

Monsieur le président directeur général de la S.A.S. PIVETEAU BOIS a présenté, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation pour la modernisation de la scierie exploitée au lieu-dit « La Gauvrie » à Sainte-Florence sur la commune d'ESSARTS EN BOCAGE.

En application des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement et du décret n°2009-496 du 30 avril 2009, le préfet de la Vendée a saisi l'autorité environnementale par courrier du 20 juin 2022.

A l'issue du délai de deux mois, l'autorité environnementale n'a pas émis d'avis. Ce dernier est donc réputé sans observation à compter du 19 août 2022.

L'absence d'avis de l'autorité environnementale ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

Le présent document sera :

- joint au dossier qui sera mis prochainement à l'enquête publique,
- transmis au pétitionnaire,
- rendu public par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat en Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **25 AOUT 2022**

Le Préfet,

Pour le préfet,
Par délégation.

Le sous préfet des Sables d'Olonne


Johann MOUGENOT